

TEILLÉ SOUS LA RÉVOLUTION

Pierre Nison
Paul Roussel

Napoléon règne sur le Premier Empire. C'est l'automne 1804. François Rousseau de la Sionnière laboure son champ à côté du village, avec sa charrue bricolée à la maison et achevée d'un coutre et d'un soc de fer par le forgeron du lieu. Il fait chaud. A midi, délaissant son attelage, à l'ombre d'une grande haie, il sort de sa musette un gros quignon de pain bis qu'il frotte d'ail à chaque bouchée et qu'il arrose de temps en temps d'une gorgée de "piquette".

Une fois rassasié, s'étant levé de bon matin et pour calmer sa fatigue, il s'allonge le long de la haie. Il s'endort... il rêve...

François est né en 1775. A cette époque, Teillé était traversé par deux grandes axes de communication, vestiges d'anciennes voies romaines reliant Nantes à Segré et Chateaubriant à Ancenis ; cette dernière parvenait de Saint-Ouen de Riaillé, côtoyait l'avenue de la Guibourgère, longeait la Croix-Chemin et, après un franchissement à gué ou sur une planche du ruisseau du Havre, se dirigeait sur Mésanger par les villages de la Lambardière, du Tremblay et du Bois de Picquiau.

C'est sur cette route que de très importants éléments appartenant à l'armée vendéenne, au retour de la "virée de Galerne" en 1793, se heurtèrent à Teillé à des éléments de l'armée républicaine.

Beaucoup de petits chemins embocagés servaient de liaisons et de dessertes aux terres cultivables et aux prairies. A cela s'ajoutaient de grandes surfaces de landes souvent couvertes d'ajoncs, et aussi des pâtis avec droit de pacage pour les animaux : paysage typiquement breton, aux champs entourés de grandes haies ou de rangées d'arbres qui serviront souvent de caches aux réfractaires de la Révolution.

Les gros villages n'existaient pratiquement pas. Les fermes étaient dispersées. Dans les années 1950, on retrouvait pratiquement les mêmes qu'en 1789. Elles comportaient des constructions simples et basses recouvertes de chaume, un seul bâtiment pour les gens et les bêtes (celles-ci chauffant ceux-là), une crèche à bétail, une soue pour les truies et leurs gorins et au bout le four.

Le bourg de Teillé avec ses quelques maisons basses et mal alignées, s'étagait sur le versant méridional et le sommet du coteau qui surplombe le cours du Hâvre (nom de l'époque). L'église et le cimetière étaient situés en contrebas.

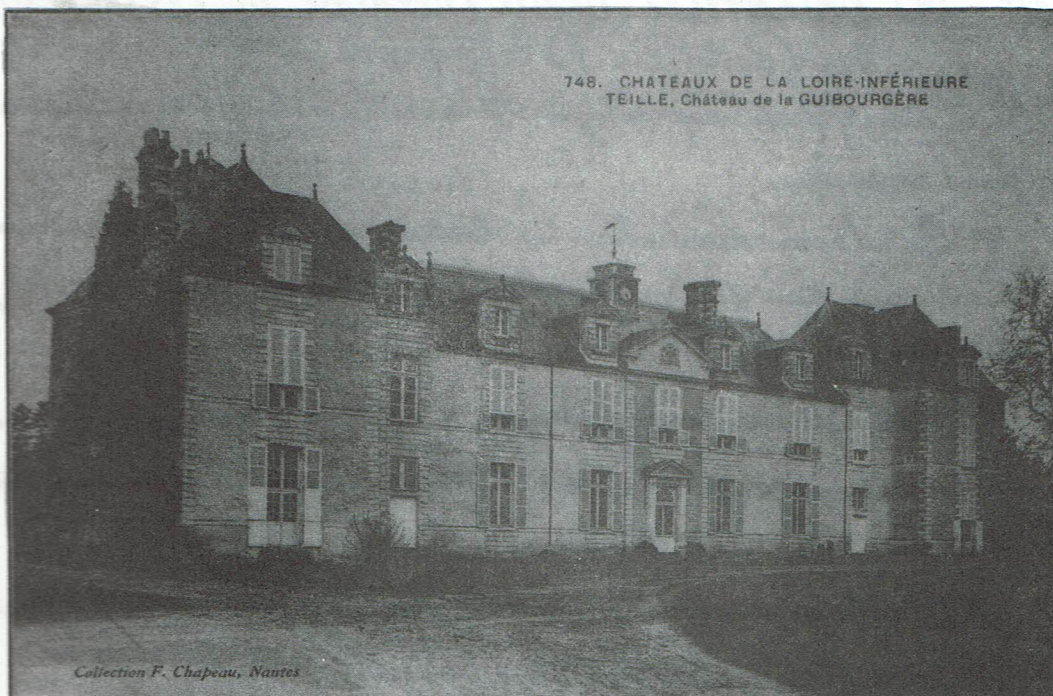
Trois maisons nobles existaient à la Révolution : la Sionnière, le Bois Macquiau et la Guibourgère.

Les paysans manouvriers et laboureurs représentaient la majeure partie de la population.

Le manouvrier travaillait de ses mains avec des outils sommaires. Il possédait une maisonnette et quelques arpents de terre, il louait ses services.

Le laboureur possédait une grosse charrue, des bêtes pour la tirer et il disposait d'une bonne superficie de terre pour les occuper.

Le bourg de Teillé comptait aussi quelques artisans, un tonnelier, des potiers, un maréchal-ferrant, un menuisier, sieur Benoît, un ou plusieurs sabotiers, une épicerie. Les villages étaient visités par les colporteurs. Teillé comptait quatre moulins, le moulin Roussel n'ayant été construit qu'en 1880.



C. P. Coll. CHAPEAU - VIVANT ©
Ed. Reflets du passé, Nantes.

Dans leurs habits de fête les femmes et les hommes avaient fière allure. Les femmes portaient une coiffe à ample fond avec de longues et larges oreilles qui leur couvraient le cou et les épaules, lorsqu'elles assistaient aux offices de l'église, mais qu'elles relevaient ordinairement des deux côtés de la tête. Les hommes étaient coiffés d'un chapeau tricorne couvrant leur chef d'où dépassaient de longs cheveux, avec une queue tressée leur tombant sur les épaules ; un tour de cou bien plissé leur tenait lieu de cravate, un gilet fort long leur descendait aux jarrets, une culotte courte venait jusqu'aux genoux où elle se bouclait ; des guêtres leur serraient les jambes et tombaient sur des souliers ornés de larges boucles d'argent ou de cuivre.

1789

François avait quatorze ans, quand, se trouvant au bourg de Teillé, il vit une foule importante d'hommes dans l'église. C'étaient les votants du Tiers Etat de Teillé, tous âgés de 25 ans au moins, qui se réunissaient sous la direction de notables sachant écrire, pour rédiger le cahier de doléances de la paroisse, qui sera présenté à l'Assemblée générale de la Sénéchaussée de Nantes, puis à sa Majesté, et enfin aux Etats Généraux du royaume le 27 avril 1789.

Les vœux sont exprimés avec l'ardeur partout ressentie, celle d'un peuple qui pour la première fois s'essaie à la vie publique.

Le cahier de Teillé était composé de quinze articles qui demandaient surtout une réforme des impôts et des corvées.

François ne se souvient pas d'avoir entendu parler de la prise de la Bastille... Paris est si loin.

Dans la nouvelle organisation administrative votée par l'Assemblée Constituante, la commune de Teillé faisait partie du canton de Ligné.

7 Cahier Des dolières de la paroisse de Feille diocèse
de Rauts en Bretagne

Ly
telle

1. Lucas frambosi privilegii stomacitis delae provincia de Britania finis convenit.

2°. Que l'armée ne soit même les autres ordres de la Province soient représentés à cet égard dans la même proportion que celui qui a été établi pour les Etats-Prévôts.

3. Quel n'est aucun impôt sur le 11^e article des ouvrages qu'on ne paye
qu'une fois et une fois par la nation légalement assemblée et pour un temps
fixé par la loi. pour cinq ans.

b. Les imprimés sont déposés par tout le monde en
publique

5°. Que les dits biens, Curat et Benefices soient enjoints par
un tout et unique serment dans chaque paroisse ou est situé partie
de leurs fiefs et de leurs diocèses.

Qu'il y ait qu'un seul, d'ole de capitulation pour la flag,
l'abolition et la justice.

7. Que toutes les jurs. dictoy Des Seigneurs Soient capriades
et qu'il soit établi Des Barres Royales.

8. Les droits de saignees et des Vassaux sur les laines & Retenue sont invariablement fixés.

9. Que la fouée soit supprimée, ainsi que les Gherois, pour le service des troupes et qu'on y substitue un impôt supportable par les trois ordres.

10°. Quel'on divienne les droits de lods et Ventte et qu'il n'y
en ait aucun pour les Contrats d'Echange, puisque la Province
les a paye' a Louis quatorze.

11. Que sous prétexte de faire rendre aux Les Gens de
laqueurs u'étasent point les Vassaux de frais.

12° La liberté de Moudre à quels Moulins ou Fourneaux.

13°. La suppression des impôts sur la vente du vin en
tail -

14. La franchise des forges



En page précédente : Extrait des Doléances de Teillé (Arch. départ.).

1790

En septembre, venant du bourg, François voulut se recueillir à la croix du Pont Neuf ; il trouva le pont de bois sur le Havre écroulé. Pourtant la municipalité de Teillé avait bien reçu l'ordre de réparation du procureur général syndic du district d'Ancenis, mais rien n'avait été fait. Une simple planche pour piétons permettait le passage. François l'emprunta.

Un dimanche du mois de décembre 1790 lors de la grand-messe, François et ses parents entendirent en chaire l'abbé Garnier protester contre la lenteur des travaux pour la construction d'une nouvelle sacristie, d'un nouveau maître-autel et d'un enclos autour du cimetière. François et Pierre Rousseau, son père, connaissaient l'opposition entre certains notables et citoyens actifs et ils ne furent pas étonnés de cette protestation. Suite à ces déclarations, un commissaire fut nommé pour entendre les parties.

Extrait des comptes de l'année 1790 de la cure de Teillé :

Recettes :	1 200 kilos de bon froment
	3 barriques de vin et divers produits pour un
tout de	<u>4 427 livres</u>

Dépenses :	frais de vendanges
	326 repas pour les métiviers
	louages divers pour un tout de <u>4 065 livres</u>

Il reste 362 livres versées sur le traitement du curé.

Le 24 août 1790, le père de François, Pierre Rousseau, fervent catholique, rapporta à la Thuellière une nouvelle terrible : l'annonce de la Constitution civile du clergé. Les prêtres devenaient fonctionnaires et ils devaient prêter le serment civique. Teillé se trouva en émoi.

1791

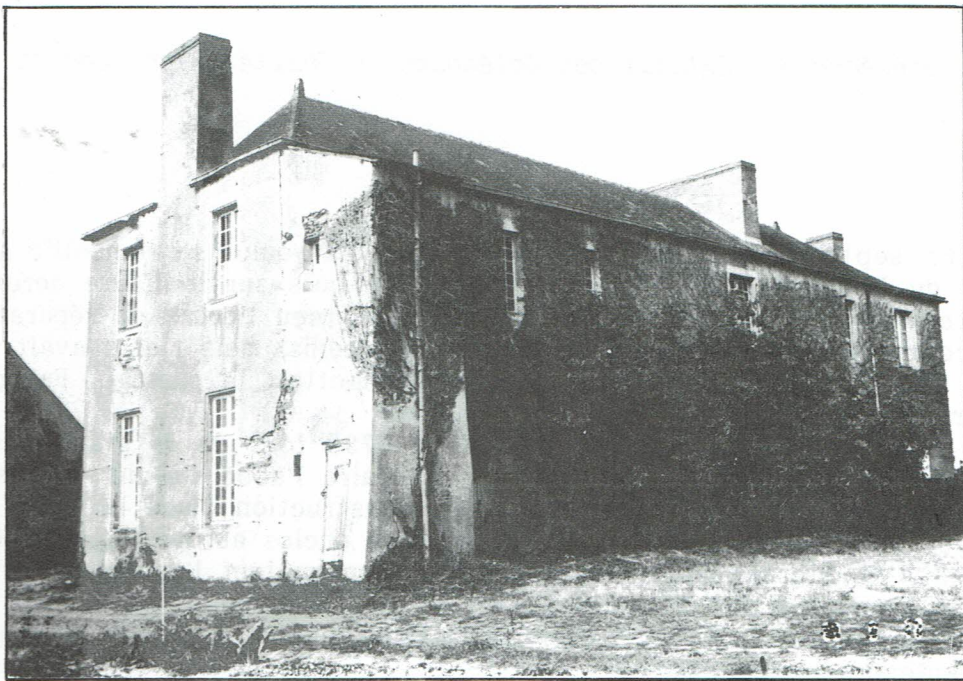
Tout rentra dans l'ordre quand le curé Garnier, docteur en théologie, prêta serment avec son vicaire M. Leclerc, à l'issue de la grand-messe, le 30 janvier 1791. Lors du serment, le curé fit de nombreux commentaires pour essayer de justifier son geste.

En mai 1791 les citoyens, ayant droit de vote, se réunirent sous la présidence de Pierre Rousseau. Mathieu Guérin fut élu secrétaire, le citoyen Pierre Nicolas, agent municipal, et le citoyen Julien Bidon, adjoint (fonctions que l'on peut comparer à celles du maire et adjoint actuel). Mathieu, père de François, était membre.

Ensuite ils prêteront serment "Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi..."

Il faut savoir qu'	un juge gagnait alors	4 200 livres
	un greffier	1 400 livres
	le curé de Teillé	1 900 livres

Dans beaucoup de communes du district d'Ancenis, le désordre s'installa à propos du refus du serment des prêtres à la constitution. A Teillé, le calme semblait régner grâce à l'habileté politique du curé Garnier et de Pierre Rousseau de la Sionnière qui, malgré ses sentiments royalistes, avait une grosse influence sur la population de Teillé, dans le sens de la Révolution.



Le presbytère de Teillé

A la suite des protestations du curé sur la construction du maître-autel et de la sacristie, un dénommé Charles-Alain Terssiez fut nommé commissaire. Il descendit sur les lieux et rapporta le procès-verbal sur les dires du conseil général de Teillé du 14 décembre favorable aux modifications, mais il semble que l'assemblée communale fut déboutée et que les réalisations envisagées n'eurent pas lieu.

L'affaire du pont de bois écroulé sur le Havre et non réparé fut remis à l'ordre du jour. Le Directoire du district ordonna la reconstruction du pont dans les délais les plus rapides.

Avec ce pont détruit où pouvaient bien passer les charrettes? Mystère! Peut-être au pont de Guizambard, mais d'après les dires il n'y avait qu'une planche.

C'est en 1791 que le bâtiment actuel de la cure de Teillé fut remis en état et devint le nouveau presbytère.

Le 8 mars, le district adressa à la municipalité de Teillé cinq affiches pour les enchères du domaine de la cure, quatre affiches devant être placardées aux endroits adéquats et l'autre lue au prône. A Teillé tout dut bien se passer, mais dans beaucoup de paroisses les prêtres s'arrangeaient pour rendre incompréhensible la lecture de l'affiche. Quant à celles affichées, comme personne ne savait les lire, le résultat était médiocre.

1792

Le 25 février eut lieu le recensement dans toutes les communes du district des habitants mâles et on lance la fabrique de souliers pour le pays en danger, car l'Autriche et la Prusse se disposent à attaquer les bords du Rhin avec 220 000 hommes (les frontières n'étant défendues que par 60 000 Français).

Le 27 mai tous les prêtres n'ayant pas prêté serment sont privés de traitement, ce n'est pas le cas à Teillé.

Le 1er octobre une communication parvint aux officiers municipaux de Teillé. Ils ne devaient pas compter au nombre des émigrés le seigneur Toussaint-François de Cornulier pour la terre du Bois Macquiau, celui-ci ayant passé des accords avec l'administration afin de régler les frais afférents aux séquestres et contributions diverses.

En novembre le curé de Teillé est contraint de ne plus faire de publications de mariage aux prônes des messes. Dans certaines communes apparaissent les mariages civiques.

Le 14 décembre ce fut le dernier acte du registre paroissial tenu par le clergé. Sa rédaction est réalisée dorénavant par le conseil municipal.

Deux prisonnières vendéennes, les dames de Boisheraud, qui avaient été trahies à Trans, trouvèrent l'hospitalité chez le curé Garnier et grâce à son autorité il les protégea certainement du massacre.

1793, ANNEE CRUCIALE

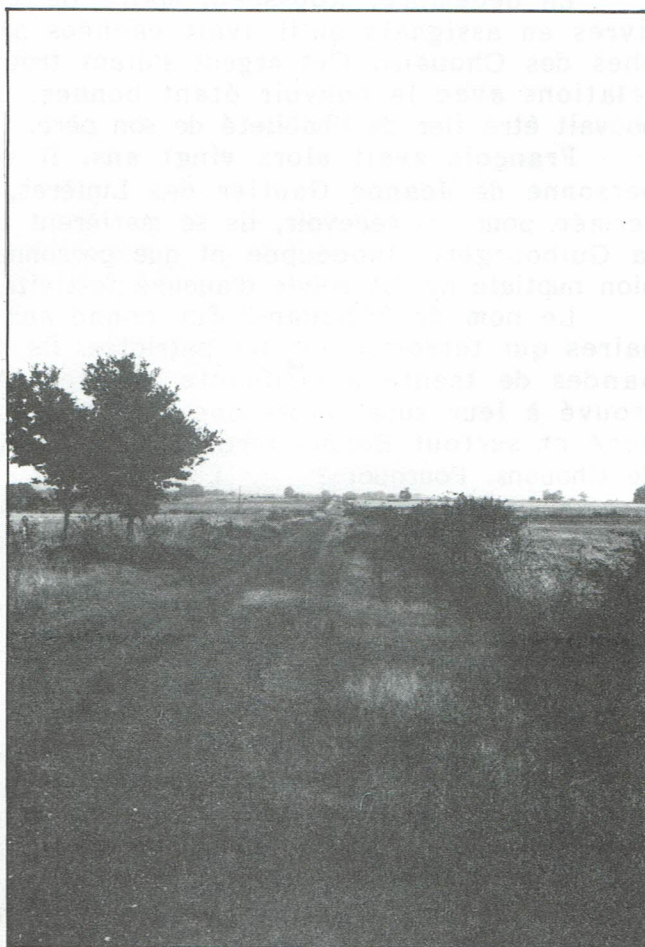
Le 12 janvier le conseil général de Teillé délivre un certificat de civisme à Pierre Rousseau de la Sionnière. Pour obtenir ce certificat il faut être doué d'un civisme épuré :

- donner des preuves d'un patriotisme constant
- avoir exactement acquitté la taxe foncière et mobilière
- avoir payé les contributions patriotiques

François Rousseau, son fils, était très fier de la distinction donnée à son père.

Au milieu de 1793 grand désordre dans le district : une émeute éclate à Ligné, 8 000 paysans attaquent Ancenis mais ils sont repoussés.

A la fin de 1793 les Vendéens (au retour de "la virée de Galerne") essayèrent de traverser la Loire à Ancenis mais il n'y réussirent pas. Ils se répandirent alors dans les pays environnants. Il y eut des combats à Teillé puisqu'on retrouve le chemin de la République et le chemin des Chouans (cf : photo du chemin de la République). Cet endroit fut entouré de nombreuses croix. Combien de morts ? Nul ne le sait. Mais à cette époque on ne faisait pas de quartier.



Le chemin de
la République

Au début de notre siècle, les anciens parlaient encore de l'armée républicaine de Mayence. La grand-mère d'un de nos concitoyens (alors enfant) disait, en voyant défiler les oies : " Tiens, voilà les Mayençais !"

1794

En avril, le seigneur de la Guibourgère est guillotiné à Paris. Le 13 avril la commission Vincent-la-Montagne (commission de propagande) se déplace à Teillé. Elle flatta le corps municipal "qui a été trouvé digne de la confiance de leurs concitoyens". Pierre Rousseau était un fin politique et conduisait sa commune pour que rien de grave ne s'y passe, aidé en cela par le curé Garnier.

Quand on fait le tour des autres communes visitées par la commission, on ne retrouve pas ces bonnes appréciations.

A Teillé il n'est pas fait mention de dégradations à l'église nommée alors "temple de la raison" (le curé avait-il pris ses précautions en enlevant ce qui ne plaisait pas ?). Mais à Mésanger, Saint-Géréon, Couffé, Pouillé et Mouzeil, les croix, les statues, tout a été brisé sauf les confessionnaux destinés à faire des guérites pour l'armée. Pendant la visite de la commission, on dansait dans les églises et on "festoyait sec", les hommes et les femmes buvant la "goutte civique".

Le 8 juin, des brigands (on ne les appelait pas encore des Chouans) ont massacré tous les gendarmes de Riaillé avec trente autres patriotes.

1795

En décembre, Rousseau, maire de Teillé, se fit rembourser 1709 livres en assignats qu'il avait cachées pour les soustraire aux recherches des Chouans. Cet argent s'étant trouvé rongé par les rats et, ses relations avec le pouvoir étant bonnes, on lui a remboursé. François pouvait être fier de l'habileté de son père.

François avait alors vingt ans. Il voulut prendre femme en la personne de Jeanne Gautier des Linières, du même âge. L'église étant fermée pour les recevoir, ils se marièrent discrètement à la chapelle de la Guibourgère, inoccupée et que personne ne surveillait. Bien sûr l'union nuptiale ne fut suivie d'aucune festivité.

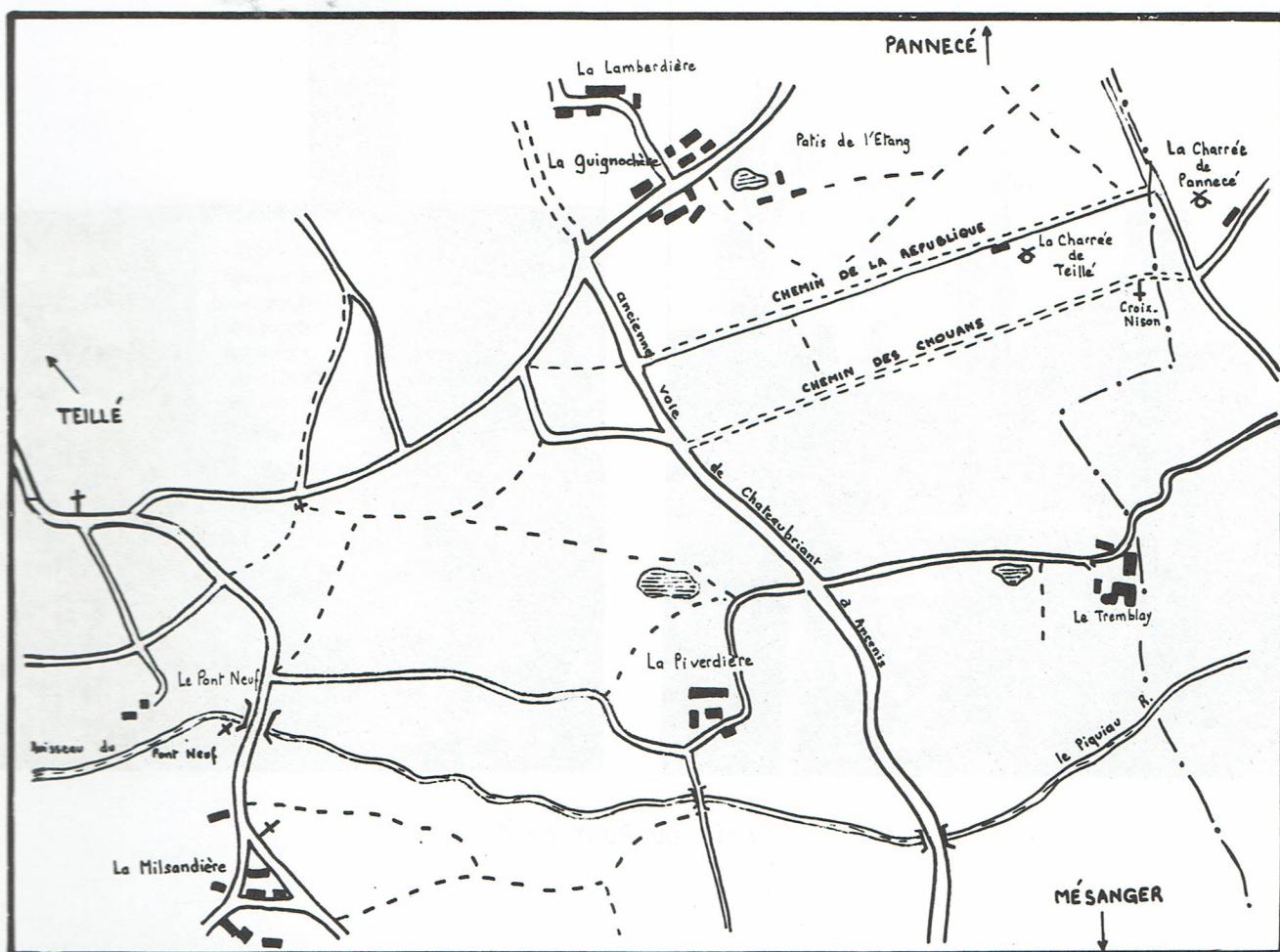
Le nom de "Chouans" fut donné aux bandes de contre-révolutionnaires qui terrorisaient les patriotes. Ils organisèrent par paroisses des bandes de trente à cinquante hommes. A Teillé, nous n'avons rien trouvé à leur sujet alors que pour les communes environnantes, Pannecé et surtout Bonnoeuvre, Trans, Ligné, il existe beaucoup de listes de Chouans. Pourquoi ?

A la fin de 1795, le curé Garnier ainsi que son vicaire rétractaient leur serment entre les mains du vicaire réfractaire de Pannecé, M. Chauvel, puis le curé se retira à Nantes.

La disette existait en ville et Teillé était souvent soumis à des réquisitions.

1796

Le 7 janvier, il fut interdit d'utiliser les cloches. Le 17, une affaire rocambolesque se passa avec le vicaire Leclerc. Celui-ci, ayant pris le parti des réfractaires, s'était fait incarcérer au couvent des carmélites à Nantes. Les gens de Teillé ne l'entendirent pas de cette oreille et, conduits par François Rousseau, ils obtinrent sa libération contre des barriques de muscadet sortant du Bois Macquiau, transaction effectuée avec Lenormand, l'arrière grand-père de Victor Hugo.



Souvenirs de la Révolution dans les vieux chemins du Sud-Est de TEILLE, avant le remembrement (plan dessiné par Mr Nison).

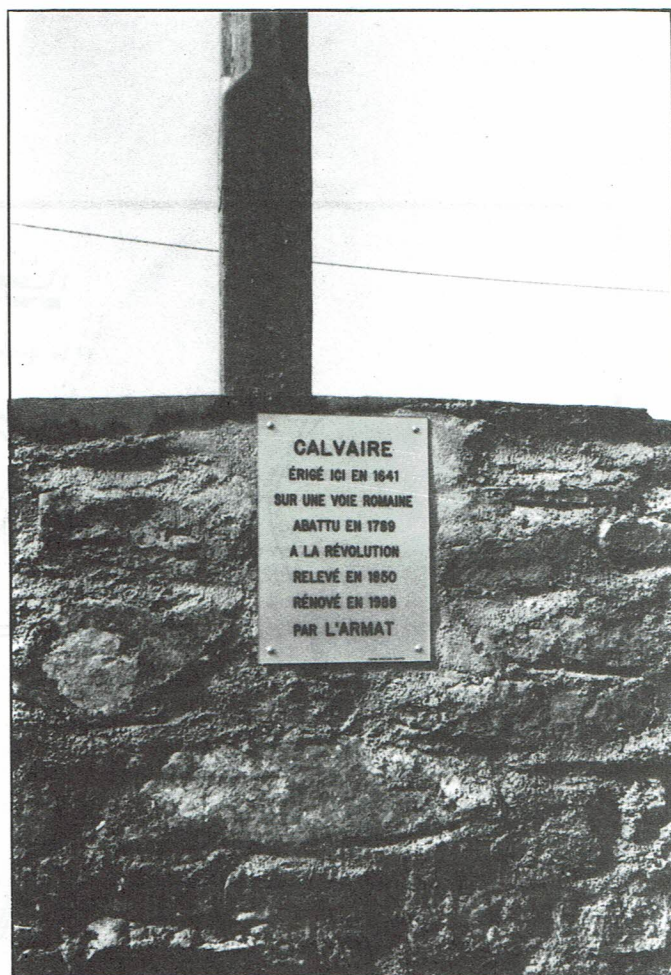
1797

Le 20 décembre de cette année il y eut de nombreux morts : Louis et Julien Chenouard de la Thuellière, également au Pin, à la petite Fournerie, à la Justière, à la Préancière (par des chauffeurs de pieds), Villette, la Renaudière. Est-ce l'absence de l'abbé Garnier qui ne garantissait plus la sécurité ?

1798

Le 2 mai Pierre Rousseau est réélu non sans critique.

Le 5 octobre, même les commissaires du canton de Ligné reconnaissent Pierre Rousseau comme ayant des qualités de moralité et de civisme (sacré bonhomme).



Croix du Pont-Neuf

1799

A partir du 20 décembre, l'église est restituée à ses prêtres.

1804

Le soleil était redevenu moins fort ; la fatigue ayant disparu, François Rousseau se réveilla, son rêve de jeunesse n'avait duré qu'un instant, mais ce rêve de ses vingt printemps devenait réalité. Il reprit en main son attelage et les sillons de terre fraîche se creusèrent à nouveau, prometteurs de vie nouvelle.■

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de Loire Atlantique

Goubert (Pierre), La vie quotidienne des paysans français au XVIIIème siècle, Paris, 1982

Eriau (chanoine), Le chanoine Doussin, curé de Teillé, Paris, 1936

Durand (E.), Ligné, son histoire, Nouvelle édition, 1981

Maillard (Emilien), Ancenis pendant la Révolution, Nouvelle édition, Ancenis, 1985